Informations de base

2020/0371(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 **Subject** 8.70.51 Budget 2021	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	LARROUTUROU Pierre (S&D) CHASTEL Olivier (Renew)	10/12/2020 10/12/2020
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/12/2020	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2020)0836	
14/12/2020	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13892/2020	Résumé
14/12/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/12/2020	Débat en plénière		
14/12/2020	Adoption du projet du budget par le Conseil		
15/12/2020	Vote en commission		
15/12/2020	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0267/2020	Résumé
17/12/2020	Fin de la procédure au Parlement		
18/12/2020	Décision du Parlement	T9-0385/2020	Résumé
18/12/2020	Signature de l'acte final		
17/03/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/0371(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/04891

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE662.052	11/12/2020	
Amendements déposés en commission		PE662.122	14/12/2020	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0267/2020	15/12/2020	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0385/2020	18/12/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	13892/2020	14/12/2020	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2020)0836	10/12/2020	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Rectificatif à l'acte final 32021B0417R(01)
JO L 142 26.04.2021, p. 0001

Budget 2021/0417
JO L 093 17.03.2021, p. 0001

Nouveau budget général de l’Union européenne pour l’exercice 2021

2020/0371(BUD) - 14/12/2020 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 en tenant dûment compte de la compréhension commune sur le contenu du budget 2021, dégagée au sein du comité de conciliation le 4 décembre 2020.

Compte tenu des avancées vers l’adoption formelle du paquet relatif au cadre financier pluriannuel (CFP), ce deuxième projet de budget général est proposé en vue de son adoption conjointement au nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 avant la fin de l’année.

Dans le cadre financier pluriannuel (CFP), le plafond global des crédits d’engagement est fixé à **163.483 millions d'EUR**, ce qui représente 1,17 % du revenu national brut (RNB) de l’UE17. Le plafond des crédits de paiement s’établit à **166.140 millions d'EUR**, soit à 1,19 % du RNB.

Vue d'ensemble du deuxième projet de budget 2021

- Crédits d’engagement (instruments spéciaux thématiques compris) : le total des dépenses proposées dans le deuxième projet de budget (PB) 2021 est fixé à **164.251,5** millions d’EUR. Globalement, il subsiste ainsi une marge de 778,8 millions d’EUR en crédits d’engagement sous les plafonds du CFP pour 2021.

- Crédits de paiement (instruments spéciaux thématiques compris) : le montant total demandé pour les dépenses s’élève à 166.060,5 millions d’EUR. De ce fait, il subsiste globalement une marge de 2.001,4 millions d’EUR en crédits de paiement sous les plafonds du CFP pour 2021.

- L’instrument de flexibilité pour 2021 est mobilisé, en crédits d’engagement, pour un montant de 76,4 millions d’EUR en faveur de la rubrique 2b «Résilience et valeurs». La Commission estime à 628,5 millions d’EUR les crédits de paiement pour 2021 liés à la mobilisation de l’instrument de flexibilité en 2018, 2019, 2020 et 2021.

Crédits proposés par rubrique du CFP

Rubrique 1 : Marché unique, innovation et numérique

Les crédits d’engagement sont fixés à 20.816,6 millions d’EUR, ce qui laisse une marge de 102,4 millions d’EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique. Les crédits de paiement s’établissent à 17.191,6 millions d’EUR.

Rubrique 2a : Cohésion économique, sociale et territoriale

Les crédits d’engagement sont fixés à 48.190,5 millions d’EUR, ce qui laisse une marge de 0,5 million d’EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique. Les crédits de paiement s’élèvent à 48.190,5 millions d’EUR.

Rubrique 2b : Résilience et valeurs

Les crédits d’engagement sont fixés à 4.671,4 millions d’EUR, sans qu’il subsiste de marge sous le plafond des dépenses de cette rubrique et compte tenu de la mobilisation de l’instrument de flexibilité à hauteur de 76,4 millions d’EUR. Les crédits de paiement s’établissent à 4.285,9 millions d’EUR.

Rubrique 3 : Ressources naturelles et environnement

Le niveau des crédits d’engagement est fixé à 58.568,6 millions d’EUR, laissant une marge de 55,4 millions d’EUR sous le plafond des dépenses de cette rubrique. Les crédits de paiement s’élèvent à 56 804,2 millions d’EUR.

Rubrique 4 : Migration et gestion des frontières

Les crédits d’engagement sont fixés à 2.278,8 millions d’EUR, ce qui laisse une marge de 188,2 millions d’EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique. Les crédits de paiement s’élèvent à 2.686,2 millions d’EUR.

Rubrique 5 : Sécurité et défense

Les crédits d’engagement sont fixés à 1.709,3 millions d’EUR, ce qui laisse une marge de 95,7 millions d’EUR sous le plafond des dépenses de cette rubrique. Les crédits de paiement s’établissent à 670,6 millions d’EUR.

Rubrique 6 : Voisinage et le monde

Les crédits d’engagement sont fixés à 16.097,2 millions d’EUR, ce qui laisse une marge de 149,8 millions d’EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique. Les crédits de paiement s’élèvent à 10.811,0 millions d’EUR.

Rubrique 7 : Administration

Toutes institutions confondues, et en incluant les pensions et les écoles européennes, les crédits d’engagement et les crédits de paiement sont fixés respectivement à 10.448,3 et 10.449,6 millions d’EUR. Il en résulte une marge non allouée de 186,7 millions d’EUR.

Déclarations communes des institutions

Le projet comporte cinq déclarations communes portant sur :

- les crédits de paiement et le suivi attentif au cours de l'exercice 2021 la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020;

- la lutte contre les conséquences de la crise de la COVID-19 en accordant une attention particulière aux secteurs de l'économie les plus touchés par la crise, tels que le tourisme et les PME, et aux personnes les plus touchées par la crise, comme les enfants et les jeunes;

- la réserve d'ajustement au Brexit;

- la lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre du Fonds social européen plus;

- la gouvernance des agences décentralisées.

Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021

2020/0371(BUD) - 18/12/2020 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 540 voix pour, 77 contre et 70 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021.

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021. Il s'agit du premier budget annuel du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) des sept prochaines années (2021-2027).

Budget 2021

Selon les éléments pour des conclusions communes:

- le montant global des crédits d'engagement du budget 2021 est fixé à 164.251,5 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2021 de 778,8 millions d'EUR en crédits d'engagement.

- le montant global des crédits de paiement du budget 2021 est fixé à 166.060,5 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2021 de 2.001,4 millions d'EUR en crédits de paiement.

- l'instrument de flexibilité pour 2021 est mobilisé, en crédits d'engagement, pour un montant de 76,4 millions d'EUR en faveur de la rubrique 2b «Résilience et valeurs».

La Commission estime à 628,5 millions d'EUR les crédits de paiement pour 2021 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2018, en 2019, en 2020 et en 2021.

Le Parlement a également approuvé cinq déclarations des institutions concernant i) la lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre du Fonds social européen plus ; ii) la lutte contre les conséquences de la crise de la COVID-19 sur les secteurs tels que le tourisme et les PME et sur les personnes les plus touchées ; iii) les crédits de paiement : le Parlement et le Conseil se sont engagés à arrêter les décisions nécessaires en temps voulu pour des besoins justifiés; iv) la gouvernance des agences décentralisées et v) la réserve d'ajustement au Brexit.

Augmentation de 185 millions d'EUR, obtenue lors des négociations de conciliation

Le Parlement a salué le fait que l'augmentation de 185 millions d'EUR, obtenue lors des négociations de conciliation, au-delà des niveaux du premier projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative nº 1/2020 corresponde aux grandes priorités politiques du Parlement.

Les augmentations de crédits comprennent :

- 60,3 millions d'EUR pour le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transports,

- 42 millions d'EUR pour LIFE pour soutenir les projets liés au climat et à l'environnement,

- 25,7 millions d'EUR pour le programme pour une Europe numérique,

- 6,6 millions d'EUR pour le programme «droits et valeurs», dont 4,8 millions d'EUR pour Daphné,

- 2,7 millions d'EUR pour le programme «Justice»,

- 25 millions d'EUR pour l'aide humanitaire, pris sur le renforcement de 500 millions d'EUR pour la période 2021-2027 convenu dans le cadre du CFP,

- 10,2 millions d'EUR pour l'UNRWA au titre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) et

- 7,3 millions d'EUR pour le Parquet européen, en majorité pour le renforcement des effectifs.

La lettre rectificative nº 1/2020 a déjà intégré des hausses de crédits pour Horizon Europe, Erasmus+ et le programme «L'UE pour la santé» afin de refléter les résultats des négociations sur le CFP.

Le Parlement a salué la progression de 1,2 % du total des crédits de paiement convenus pour 2021 par rapport au budget 2020, de même que le fait que le comité de conciliation a convenu, pour la première fois, de reconstituer 20 millions d'EUR en crédits d'engagement en faveur des lignes budgétaires consacrées à la recherche.

Le rapport note que le niveau global des crédits du budget 2021 pour le Parlement est fixé à 2.063 millions d'EUR.

Rubriques de dépenses du cadre financier - crédits d'engagement

Rubrique 1 - Marché unique, innovation et numérique

Le niveau des crédits d'engagement est fixé à 20.816,6 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 102,4 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Rubrique 2a - Cohésion économique, sociale et territoriale

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative nº 1/2021.

Rubrique 2b - Résilience et valeurs

Le niveau convenu des crédits d'engagement est fixé à 4.671,4 millions d'EUR, sans qu'il subsiste de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique et compte tenu de la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur de 76,4 millions d'EUR.

Rubrique 3 - Ressources naturelles et environnement

Le niveau convenu des crédits d'engagement est fixé à 58.568,6 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 55,4 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Rubrique 4 - Migration et gestion des frontières

Le niveau convenu des crédits d'engagement est fixé à 2.278,8 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 188,2 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Rubrique 5 - Sécurité et défense

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative nº 1/2021.

Rubrique 6 - Voisinage et le monde

Le niveau convenu des crédits d'engagement est fixé à 16.097,2 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 149,8 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Rubrique 7 - Administration publique européenne

Le niveau des crédits d'engagement est fixé à 10.448,3 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 186,7 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021

2020/0371(BUD) - 15/12/2020 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Pierre LARROUTUROU (S&D, FR) et Olivier CHASTEL (Renew, BE) relatif à la position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen approuve la position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l' Union européenne pour l'exercice 2021 ainsi que les déclarations communes annexées au projet de résolution.

Budget 2021

Selon les éléments pour des conclusions communes:

- le montant global des crédits d'engagement du budget 2021 est fixé à 164.251,5 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2021 de 778,8 millions d'EUR en crédits d'engagement.

- le montant global des crédits de paiement du budget 2021 est fixé à 166.060,5 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2021 de 2.001,4 millions d'EUR en crédits de paiement.

- l'instrument de flexibilité pour 2021 est mobilisé, en crédits d'engagement, pour un montant de 76,4 millions d'EUR en faveur de la rubrique 2b «Résilience et valeurs».

La Commission estime à 628,5 millions d'EUR les crédits de paiement pour 2021 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2018, en 2019, en 2020 et en 2021.

Le projet d'éléments pour des conclusions communes comporte cinq déclarations, dont une déclaration sur la lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre du Fonds social européen plus et une déclaration sur la lutte contre les conséquences de la crise de la COVID-19 sur les secteurs tels que le tourisme et les PME et sur les personnes les plus touchées.

Augmentation de 185 millions d'EUR, obtenue lors des négociations de conciliation

Le rapport a salué le fait que l'augmentation de 185 millions d'EUR, obtenue lors des négociations de conciliation, au-delà des niveaux du premier projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative nº 1/2020 corresponde aux grandes priorités politiques du Parlement.

Les augmentations de crédits comprennent :

- 60,3 millions d'EUR pour le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transports,

- 42 millions d'EUR pour LIFE,

- 25,7 millions d'EUR pour le programme pour une Europe numérique,

- 6,6 millions d'EUR pour le programme «droits et valeurs», dont 4,8 millions d'EUR pour Daphné,

- 2,7 millions d'EUR pour le programme «Justice»,

- 25 millions d'EUR pour l'aide humanitaire, pris sur le renforcement de 500 millions d'EUR pour la période 2021-2027 convenu dans le cadre du CFP,

- 10,2 millions d'EUR pour l'UNRWA au titre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) et

- 7,3 millions d'EUR pour le Parquet européen, en majorité pour le renforcement des effectifs.

La lettre rectificative nº 1/2020 a déjà intégré des hausses de crédits pour Horizon Europe, Erasmus+ et le programme «L'UE pour la santé» afin de refléter les résultats des négociations sur le CFP.

Le rapport a salué la progression de 1,2 % du total des crédits de paiement convenus pour 2021 par rapport au budget 2020. Il a souligné l'importance de la déclaration commune sur les crédits de paiement, dans laquelle le Parlement et le Conseil s'engagent à arrêter les décisions nécessaires en temps voulu pour des besoins justifiés.

Les députés ont également salué le fait que le comité de conciliation a convenu, pour la première fois, de reconstituer 20 millions d'EUR en crédits d' engagement en faveur des lignes budgétaires consacrées à la recherche.

Le rapport note que le niveau global des crédits du budget 2021 pour le Parlement est fixé à 2.063 millions d'EUR.